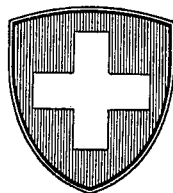


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} mars 1939Demande déposée: 27 janvier 1938, 18¹/₄ h. — Brevet enregistré: 30 novembre 1938.

BREVET PRINCIPAL

HERMANN THORENS SOCIÉTÉ ANONYME, Sainte-Croix (Vaud, Suisse).

Etui comportant un briquet.

L'objet de la présente invention est un étui, par exemple pour cigares ou cigarettes, comportant un briquet. Cet étui est caractérisé par un organe de manœuvre que l'on peut actionner de l'extérieur de l'étui et que l'on peut déplacer dans deux directions différentes, dans la première pour produire l'ouverture de l'étui et dans la deuxième pour produire le fonctionnement du briquet.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'objet de la présente invention.

Les fig. 1 à 5 concernent la première forme d'exécution. La fig. 1 la montre fermée et la fig. 2 ouverte. Les fig. 3 et 4 en sont des détails à plus grande échelle et la fig. 5 est une coupe par V—V de fig. 3.

Les fig. 6 à 8 concernent la seconde forme d'exécution; les fig. 6 et 7 la montrent ouverte dans deux positions différentes; la fig. 8 se rapporte à un détail.

La forme d'exécution des fig. 1 à 5 comprend une coquille 1 avec laquelle est articulée la coquille 2, dans laquelle est monté,

de façon amovible, un briquet 3 et qui présente un logement 4 pour les cigarettes, lesquelles peuvent être glissées sous la bande 5.

Le corps de briquet présente dans son fond une rainure transversale 6 à section droite en queue d'aronde que l'on peut engager sur une saillie de forme correspondante 7 solidaire de la coquille 1 de l'étui. 8 est un levier articulé par sa partie médiane au corps du briquet; ce briquet présente en outre une mèche 9, un couvercle 10, une mollette 11, sur laquelle presse une pierre en ferrocérum 12, et un ressort 13 qui tend constamment à soulever le couvercle et à faire tourner la mollette; celle-ci alors, par son frottement sur la pierre 12, produit des étincelles qui tombent sur la mèche. En position normale, le couvercle 10 est maintenu fermé grâce à un talon 14 qu'il présente et qui vient buter contre un nez 15 du levier 8, sur lequel agit un ressort 13 tendant à le maintenir dans la position montrée en fig. 3.

16 est un organe de manœuvre engagé dans une ouverture 17 du bord relevé de la

coquille 1 et sur lequel est monté rotativement en 18 un verrou 19 ayant la forme d'un L. Cet organe de manœuvre est maintenu dans la position montrée en fig. 3 par un ressort 20 et est relié par une tige 21 terminée par un crochet 22 à l'extrémité supérieure du levier 8 du briquet.

En fig. 3 et 5, l'étui et le briquet sont fermés. Pour ouvrir l'étui, il suffit de pousser vers l'intérieur l'organe de manœuvre 16 à l'encontre du ressort 20. Le nez latéral 23 que présente cet organe (fig. 5) descend suffisamment pour ne plus tenir ensemble les deux coquilles de l'étui. Pour actionner le briquet, on déplace le verrou 19 de sa position de verrouillage montrée en fig. 3 à celle de déverrouillage montrée en fig. 4. Dans sa position de verrouillage, la grande branche du verrou est appliquée contre la face supérieure de l'organe de manœuvre 16, alors que la petite branche appuie contre un bord de l'ouverture du bord relevé de la coquille 1, ce bord relevé faisant partie de la paroi de l'étui, le verrou étant maintenu dans sa position de verrouillage par l'action du ressort 20 qui presse sur l'extrémité inférieure de la petite branche. En position de déverrouillage, la grande branche du verrou fait saillie sur l'organe de manœuvre, alors que la petite branche vient se placer à l'extérieur de la paroi de l'étui. Si l'on presse du doigt contre la face gauche de la grande branche (fig. 4), on fait coulisser l'organe de manœuvre 16, de gauche à droite, et on exerce ainsi par le crochet 22 une traction sur l'extrémité supérieure du levier 8, dont le nez 15 se dégage du talon du couvercle qui s'ouvre.

On peut donc toujours ouvrir l'étui, mais le briquet ne peut pas être actionné tant que le verrou 19 n'a pas été amené en position de déverrouillage, à l'encontre du ressort 20. On évite ainsi que le briquet ne s'allume accidentellement dans la poche. Par contre, une fois le verrou 19 en position de déverrouillage, on peut actionner le briquet, que l'étui soit ouvert ou fermé. Lorsqu'il est ouvert, on peut en outre actionner le briquet en pesant du doigt sur l'extrémité inférieure du levier 8.

La forme d'exécution des fig. 6 à 8 comprend un briquet 27 et un mécanisme d'actionnement comportant un organe de manœuvre 16 identique à celui susdécrit. Elle présente une bande 24 sur chacun des bords de laquelle est articulée une coquille 25, respectivement 26. Le briquet 27 se loge entre les coquilles et est fixé, de façon amovible, à la bande 24, le fond de son corps reposant sur cette bande; à cet effet, ce fond présente une rainure longitudinale en queue d'aronde 28, dans laquelle s'engage en coulissant une saillie longitudinale 29, fixée à la bande et fendue en 30 de façon à présenter une certaine élasticité. L'étui peut se poser en chevalet comme montré en fig. 7, le briquet étant alors disposé verticalement sur la bande, en position d'emploi, le levier de commande du briquet étant alors dégagé du crochet de la tringle d'actionnement commandée par l'organe 16.

REVENDEICATION:

Etui comportant un briquet, caractérisé par un organe de manœuvre que l'on peut actionner de l'extérieur de l'étui et que l'on peut déplacer dans deux directions différentes, dans la première pour produire l'ouverture de l'étui et dans la deuxième pour produire le fonctionnement du briquet.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Etui selon la revendication, caractérisé par un verrou monté rotativement sur l'organe de manœuvre susmentionné de façon à pouvoir occuper deux positions, l'une de verrouillage où il prend appui sur une partie de l'étui de façon à permettre le premier déplacement tout en empêchant le deuxième et l'autre, de déverrouillage, où il permet ce deuxième déplacement.
- 2 Etui selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de manœuvre est disposé de façon à pouvoir être poussé vers l'intérieur, à l'encontre d'un ressort, pour ouvrir l'étui et à coulisser sur une partie de ce dernier pour actionner le briquet.
- 3 Etui selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que l'organe de manœuvre est

- logé dans une ouverture de la paroi de l'étui et en ce que le verrou a la forme d'un L dont, en position de verrouillage, l'une des branches appuie contre un bord de cette ouverture de la paroi de l'étui, tandis que l'autre branche est appliquée contre l'organe de manœuvre, alors, qu'en position de déverrouillage, la première desdites branches se trouve à l'extérieur de la paroi, tandis que la seconde fait saillie sur ledit organe.
- 4 Etui selon la sous-revendication 3, caractérisé en ce que dans la position de déverrouillage du verrou, le ressort, mentionné dans la sous-revendication 2, agit sur ce verrou pour le maintenir dans ladite position.
- 5 Etui selon la revendication, caractérisé par un levier articulé dans sa partie médiane au corps du briquet, dont l'une des extrémités est reliée mécaniquement à l'organe de manœuvre et sur l'autre extrémité duquel on peut peser à la main pour actionner le briquet.
- 6 Etui selon la revendication, comportant une bande sur chacun des bords de laquelle est articulée une coquille, caractérisé en ce que le briquet est disposé entre les coquilles à l'intérieur de l'étui et est monté de façon amovible sur ladite bande, le fond du corps de ce briquet reposant sur celle-ci.
- 7 Etui selon la sous-revendication 6, caractérisé en ce que des deux pièces, bande et briquet, l'une présente une saillie longitudinale et l'autre un évidement longitudinal dans lequel la saillie s'engage par coulissement.
- 8 Etui selon la sous-revendication 7, caractérisé en ce que la saillie est fendue de façon à être élastique.

HERMANN THORENS
SOCIÉTÉ ANONYME.

Mandataire : A. BUGNION, Genève.

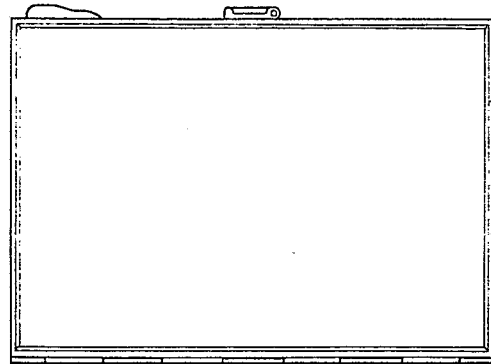


Fig. 1

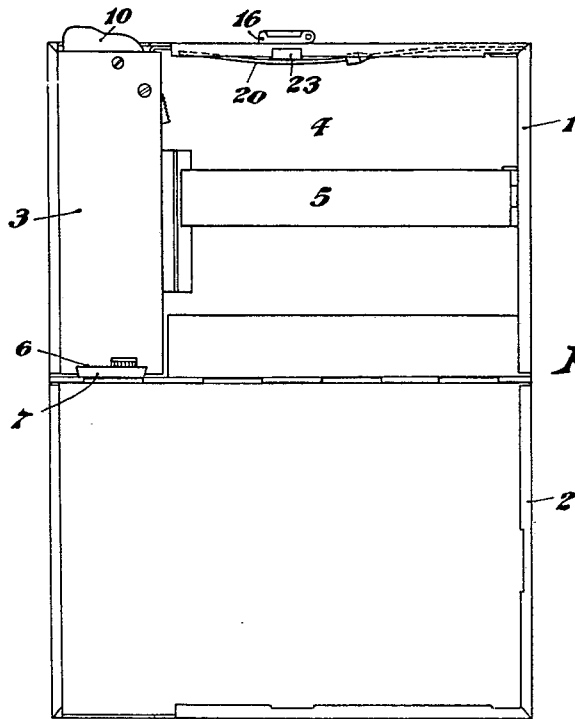


Fig. 2

